

## Siège

135 rue de Périole - BP 25211  
31079 Toulouse Cedex 5 – France  
T +33 (0)5 61 58 77 00

[www.latecoere.aero](http://www.latecoere.aero)

Toulouse le 9 avril 2018

## INSCRIPTIONS DE PROJETS DE RÉOLUTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI 2018

Par courrier reçu le 3 avril 2018, Financière de l'Echiquier et Sterling Strategic Value Fund, représentant ensemble plus de 5% du capital de la société, a demandé à Latécoère l'inscription de deux projets de résolutions portant sur la présentation de deux candidats au Conseil d'administration. Ces projets de résolutions non sollicités à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de Latécoère, ainsi que l'exposé des motifs, sont disponibles sur le site internet de la société comme suit :

<https://www.latecoere.aero/finance/informations-reglementees/> rubrique Assemblée Générale 2018.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 avril dernier, a décidé à l'unanimité de ne pas agréer ces projets de résolutions pour les raisons suivantes :

- L'évaluation du Conseil d'administration effectuée par un cabinet d'audit indépendant au cours du premier trimestre 2018 ne révèle aucun dysfonctionnement qui remettrait en cause la composition du Conseil d'administration. Cette évaluation souligne notamment, que les administrateurs indépendants jouent leur rôle, et élaborent la stratégie de l'entreprise conjointement avec le management, tant du point de vue industriel, que de l'innovation et du développement de l'activité ;
- Le Conseil d'administration comprend actuellement 4 administrateurs indépendants. Le Code MiddleNext en recommande au moins deux, positionnant Latécoère dans la fourchette recommandée par ledit Code compte tenu de la taille du Conseil, adéquate à celle de l'entreprise ;
- Le Conseil d'administration dans son ensemble souhaite conserver la même gouvernance afin de mener à son terme le Plan stratégique 2020, tant dans sa composante d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise que de la croissance organique et externe.

En conséquence, le Conseil invite les actionnaires à voter contre ces projets de résolutions et le Président de l'Assemblée émettra un vote négatif au titre des pouvoirs en blanc.